



Sommaire

1. Edito
2. Elections au CA et décret non-titulaires
3. Brèves et adhésion

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél 01 41 24 80 52 Fax 01 41 24 80 59 E. Mail s3par@snes.edu Site <http://www.paris.snes.edu>

Quel(s) chantier(s) !

La manifestation du 8 septembre a permis de témoigner des **conditions difficiles de la rentrée en collège** : emplois du temps complexifiés, pressions de certains chef d'établissement pour mettre en place des EPI sur le cycle 4, diminution des horaires élèves, impossibilité de commander tous les manuels dans les disciplines « prioritaires », programmes de 4 années à changer simultanément... , mais aussi **en lycée** : effectifs en forte hausse, ouverture tardive de classes de premières pour absorber la hausse démographique, accentuée par la fin du redoublement en seconde, création très tardive de classe de terminales pour accueillir les doublants ne pouvant rester dans leur établissement d'origine faute de place (malgré le nouveau décret qui ne peut se traduire dans les faits à Paris...)... Elle a permis aussi de mettre en lumière les **inégalités renforcées entre collèges (EPI ici toutes les semaines tandis qu'ailleurs on labellise EPI des voyages ou les dernières journées de juin...) et la concurrence accrue du privé (qui gagnerait 300 élèves supplémentaires à Paris en cette rentrée !)**.

L'article de Thomas Piketty (*Le Monde* du 6/09/2016) a justement rappelé une réalité que nous vivons au quotidien et dénonçons depuis toujours : **le manque de mixité sociale dans les collèges parisiens**, plus criante encore dans les collèges privés. Cette médiatisation a accéléré les annonces du rectorat sur le projet **Affelnet 6^e** en préparation, ainsi que l'expérimentation de secteurs multi collèges. La situation dégradée de la ségrégation sociale et scolaire de l'Académie de Paris implique la mise en place de moyens considérables dans les collèges parisiens. Alors que la sectorisation se met en place, le Rectorat vient d'annoncer que nous pourrions être consultés, nous y participerons, à condition d'avoir des données transparentes pour pouvoir faire avancer nos revendications, nos mandats lors des groupes de travail auxquels nous serions conviés et nous ferons de même quand nous serons entendus sur la réforme d'**Affelnet 2^{nde}** :

-objectif de **mixité sociale et scolaire** dans les établissements publics dans un objectif d'amélioration de la réussite de nos élèves (l'hétérogénéité favorisant la réussite de tous) mais aussi d'amélioration de la cohésion sociale (qui ne peut se faire quand on préserve l'entre-soi)

-moyens supplémentaires attribués aux établissements les moins attractifs qui subissent le plus de fuite d'élèves (davantage de dédoublements, d'options...).

Parallèlement **les chantiers sur le PPCR et sur la réforme de l'évaluation des personnels** se poursuivent. Le SNES national porte l'une de nos revendications : ne pas laisser une part trop importante au chef d'établissement dans l'évaluation de notre métier dont le cœur doit rester ce qui se transmet dans la classe, **il exige le maintien d'une évaluation au barème et il refuse l'obligation de rencontrer le chef d'établissement une fois par an dans le cadre d'un entretien professionnel**. L'évolution des négociations est à suivre sur les pages du site national régulièrement mises à jour.

Et pourtant ce n'est pas fini ! On nous annonce, peut-être, une réforme du lycée à venir !

D'un côté le gouvernement entérine et aggrave les politiques scolaires libérales menées depuis 20 ans, et de l'autre, les candidats de l'opposition promettent le pire s'ils sont élus...

Dans ce contexte, il est important que nous restions mobilisés et attentifs à la défense du service public d'éducation et de nos conditions de travail. Nous vous proposons :

- de participer aux **états généraux de la réforme du collège** au S3 : venez nombreux échanger, témoigner, vous informer **le mardi 15 novembre** (point sur le DNB et sur le nouveau Livret Scolaire Unique Numérique)

- d'agir collectivement : en organisant des **heures d'informations syndicales**, en formant des listes SNES pour les élections au conseil d'administration afin de lutter contre l'autonomie croissante des établissements et de résister à des réformes imposées aux personnels comme celles du collège. (Voir article sur les élections au CA)

Nathalie Dehez, Laëtitia Faivre, Elsa Le Goupil, Kitty Valcke
Co-secrétaires académiques du SNES FSU Paris

Stage « entrer dans le métier » stagiaires et néo-titulaires

Samedi 24 septembre 9h à 12h, Arcueil

PAF 2016 2017

Inscriptions aux stages jusqu'au 21 septembre 2016.

<https://bv.ac-paris.fr/arena>

CONCOURS 2017

Inscription du 8 septembre au 13 octobre

Pass-Education

demandez le, il est désormais étendu à l'ensemble des personnels de l'éducation !



Siéger au CA : pour quoi faire ?

Si certains chefs d'établissement cherchent à faire du CA une chambre d'enregistrement, à nous de nous en emparer pour porter nos points de vue pédagogiques, pour contrer des projets qui ne correspondent pas à notre idée d'un service public d'éducation.

L'autonomie des établissements étant renforcée, agir en CA est primordial : comment est répartie la Dotation horaire globale ? Le CA peut rejeter le TRMD (tableau de répartition des moyens par disciplines), en proposer un autre élaboré collectivement. A quelles missions sont utilisées les IMP ? Quelles associations sont autorisées à intervenir dans l'établissement ? Doit-on changer la grille horaire ? ...

Nous programmerons à nouveau prochainement un stage académique sur l'animation d'un s1 dans lequel nous reviendrons sur l'action en CA.

Comment siéger au CA ?

Il faut déposer une liste (2 à 12 à 14 noms selon la taille de l'établissement) : renseignez-vous sur la date limite dans votre établissement (**les élections auront lieu au plus tard le 15 octobre, les listes doivent être déposées à J-10**).

Comment faire voter les collègues ?

Pensez à informer les collègues : profession de foi à distribuer dans les casiers/ affichage sur le panneau syndical / mails / heure d'information syndicale.

Pour plus d'info : pages 32 et 33 du courrier de S1 numéro 1 (disponible en ligne sur le site national également). N'hésitez pas à contacter le S3.



UN NOUVEAU DECRET POUR LES CONTRACTUELS !

Plusieurs textes, clarifiant et harmonisant la rémunération et les conditions de travail, de recrutement et d'emploi de tous les contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont été publiés au Journal officiel du 31 août 2016 (décret n° 2016-1171 du 29 août 2016, l'arrêté du 29 août 2016 en application de l'article 8 du décret N°2016-1171 portant sur le traitement minimum et maximum, l'arrêté du 29 août 2016 relatif à l'évaluation professionnelle des agents contractuels).

Face à la crise de recrutement, que connaît le second degré actuellement, le Rectorat recrute massivement des contractuels afin de garantir le bon fonctionnement de l'École.

Ainsi plus de 30 000 agents viennent de prendre le chemin des établissements pour pourvoir les postes restés vacants après les mouvements des titulaires ou parfois, remplacer au pied levé les professeurs absents.

Profitant de l'absence d'une réglementation précise, certains rectorats utilisaient la précarité de la situation de nos collègues, par exemple pour ne pas réévaluer leur rémunération pendant de nombreuses années, malgré des contrats successifs. Ce temps devrait être révolu avec le nouveau décret **grâce au combat mené par le SNES-FSU**.

Ainsi l'agent contractuel recruté, pour faire face à un besoin couvrant l'année scolaire, devra bénéficier d'un contrat dont la date de fin sera fixée à la veille de la rentrée scolaire suivante. Par ailleurs, les contrats couvrant une absence de courte ou moyenne durée devront couvrir l'intégralité de cette absence, y compris si celle-ci inclut une ou des périodes de congés scolaires. Plus d'infos sur le site national.

Vous pourrez obtenir plus de détails concernant le décret (classement et recrutement, rémunération, obligations de services, évaluation) sur le site national du SNES à l'adresse suivante : <http://www.snes.edu/Contractuels-un-decret-prometteur.html>.

Par ailleurs, une journée d'action des non-titulaires sera organisée le 13 octobre à l'appel de la F.S.U. dans laquelle s'inscrit le SNES. Plus d'informations dans notre prochaine publication spéciale non-titulaires.

EN BREF

- ◆ Nous accueillons un **nouveau recteur** : Gilles Pécout, ancien recteur de la région académique Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et de l'académie de Nancy-Metz, historien spécialiste de l'Italie contemporaine.
- ◆ Pas d'ouverture d'une 10^e seconde à **Colbert** grâce à la mobilisation des collègues.
- ◆ **Voltaire** reçu en délégation au rectorat pour dénoncer l'ouverture à la rentrée d'une TES pour des élèves doublants d'ailleurs, avec des BMP pour des collègues TZR ou contractuels à cheval sur plusieurs établissements.

PENSEZ A VOTRE ADHÉSION !

Tout au long de l'année on peut adhérer !

www.paris.snes.edu/adhesion

Connaitre et faire défendre ses droits, être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

